

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 14 janvier 2025 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Lysiane FREMON - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Brigitte QUERE – Jean-Luc SAUTEL – Corinne LARCHER– Régine MARCY - Albert MOZZATTI – Danièle REYNAUD – Alain CHARTIN

Absents excusés : - Stéphanie PREVOST

Absents non excusés : - Eric BOISSIN

Procurations : - Stéphanie PREVOST à Martine CARRIER

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Approuvé à l'unanimité

1. Aliénation chemin de la Brise

Il est proposé de déclasser la partie du Chemin rural dit de la Brise sur la commune de Lablachère au droit des parcelles C2195 et C2369 soit 407m² et de la céder à M et Mme MERCIER/DEGAUGUE seuls riverains de cette portion au prix de 2€ le m² soit un montant total de 814€.

Les frais d'acte administratif sont à la charge des demandeurs M et Mme MERCIER/DEGAUGUE.

L'enquête publique entérine cette décision, aucune remarque n'ayant été indiquée sur le registre mis à disposition au public.

A. Chartin : dans l'absolu il est préférable de garder nos chemins mais en l'occurrence ce n'était pas nécessaire

Le Maire : cette portion de chemin n'était plus du tout affectée à l'usage du public. Nous ne cédon qu'une portion, l'autre partie est restée chemin rural

Approuvé à l'unanimité

2. Nouvelles redevances agence de l'eau – eau

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le tarif de contre-valeur de la redevance performance du réseau d'eau potable.

Les redevances précédentes n'ont plus de valeur et sont fonction des résultats de la commune.

Il s'agit de fixer à 0,01€ HT/m³ la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager.

A. Chartin : cela me paraît très compliqué nous ne comprenons pas très bien

M. Carrier : cela va être compliqué de paramétrer cette nouvelle redevance sur notre logiciel

R. Marcy : quelle différence avec l'ancien système ?

D. Pouget Tirion : on ne peut pas répondre pour l'instant

A. Mozzatti : Financièrement pour l'abonné il n'y aura que peu de différence.

Le Maire : la délibération du mois de décembre ne comportait pas d'explication, celle-ci est plus précise. L'esprit de ces nouvelles redevances est dans le préambule du dossier qui vous a été adressé. Il ne fait aucune doute que cette nouvelle redevance constitue un package avec le transfert obligatoire de janvier 2026.

A. Chartin : Je vous confirme que je suis toujours intéressé pour visiter les sources

D. Pouget Tirion : promis, mais ce n'est pas encore la saison de le faire

Le Maire : il y a également le forage à voir, même si c'est un peu moins intéressant

Approuvé à l'unanimité

3. Nouvelles redevances agence de l'eau – assainissement

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le tarif de contre-valeur de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif .

Il s'agit du même processus que précédemment appliqué à l'assainissement

De fixer à 0,01 € HT la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

D. Pouget-Thirion : *la prime à la qualité de l'entretien des stations d'épuration prend une nouvelle dénomination.*

Y. Marchal : *si on a de mauvaises performances la pénalité peut passer à 0,03€ HT*

Le Maire : *jusqu'à maintenant nos performances sont bonnes.*

Approuvé à l'unanimité

4. Achat terrain périmètre protection source Turel

Le maire fait part au conseil municipal de la mise en place du périmètre de protection de la source Turel à St Pierre St Jean. Il est nécessaire à cet effet d'acquérir la parcelle n° C999 sur le territoire de la commune de St Pierre St Jean d'une superficie de 1614m² et appartenant à Madame Monique CAZABONNE.

Cette dernière a accepté de céder la totalité de cette parcelle au prix de 0,50€ le m² soit un montant total de 807€. Le document d'arpentage sera établi prochainement.

Le bornage et l'acte de vente seront à la charge de la mairie.

JL Sautel : *c'est un terrain boisé*

D. Pouget-Tirion : *oui, boisé et pentu*

D. Pouget-Tirion : *on nous a obligé à mettre un périmètre de protection sur les autres sources et tout a été dévasté par les animaux et la nature du terrain.*

Le Maire : *nous espérons que les services de contrôle tiendront compte des difficultés de protéger un tel périmètre.*

Approuvé à l'unanimité

5. Proposition de don aux sinistrés de Mayotte

Vu l'urgence de la situation, face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Lablachère tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

C. Larcher : *il faut connaître les besoins et voir qui fait quoi. Je vous informe que des pompiers de Lablachère sont à Mayotte et s'occupent de la sécurisation des bâtiments publics. Les habitants se portent secours entre eux et il faut savoir ce qui est prioritaire*

Le Maire, T. Berrès : *pourquoi ne pas faire un don aux deux associations*

T. Berrès : *je propose un don de 1000€*

JL.Sautel : *la Croix rouge n'interviendra pas dans les dispensaires, il vaut mieux faire un don à la Protection Civile*

R. Halegouet : *tout le personnel travaillant en pharmacie recevra un don par des associations pharmaceutiques*

C. Larcher : *puisque nous avons prévu un don de 2000€ pour aider les familles accueillant les ukrainiens à Lablachère, pourquoi pas envoyer cette somme*

JL Sautel : *je propose un don équivalent à un euro par habitant*

M. Carrier : *C'est une somme importante au vu des budgets qui nous seront alloués en 2025 et de l'incertitude dans laquelle on est. Je rappelle que chacun peut faire un don personnel !*

C. Larcher : *ce n'est pas le débat et cette possibilité découle de la sphère privée.*

Le Maire, suivi par d'autres élus : *Même si l'Etat peut être tenu pour responsable de la situation, les habitants en souffrent et il faut les aider.*

L'unanimité des élus est favorable à un don

A qui : Protection civile

Montant : 2251€, soit 1€ par habitant selon le dernier recensement

Approuvé à l'unanimité

6. Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le maire présente au Conseil municipal le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes du Pays Beaume Drobie qui s'est réunie le 15 octobre 2024 sur le transfert de charges pour l'adhésion au Pack Premium du SDE07.

Le Maire expose les conclusions du rapport de la commission ainsi que l'historique de la CLECT.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- L'Eglise St Julien

Nous avons une estimation des travaux à prévoir pour la partie qui penche sur le côté gauche de l'église. Il y a des fissures que l'on surveille depuis 1 ans, elles n'ont bougé que de 0,5mm en un an. Cette partie de l'église est interdite au public. Un technicien en géologie a travaillé sur l'assise de l'église et le Bureau d'étude BETABAT sur les remèdes à apporter. Le devis de ce dernier s'élève à la somme de 433 708€ au total pour des travaux de stabilisation, hors travaux d'esthétique. Je vais réunir les responsables du culte et l'association de sauvegarde afin de leur communiquer ces éléments et ainsi rechercher les pistes de financement.

Il convient d'injecter du béton dans les poches d'argile et poser des tire-fond pour redresser la partie gauche de l'église. C'est un chantier de 4 mois pendant lequel l'église devra être fermée. Néanmoins pour l'instant il n'y a pas péril à la demeure.

- Les colis de Noël

De nombreuses cartes de remerciements ont été reçues.

Il a été distribué 170 colis aux particuliers + 20 dans les EPADH – pour information 130 repas ont été servis au repas des Sages.

JL. Sautel, suivi par d'autres élus : la distribution des colis par les élus auprès des bénéficiaires tisse un lien humain entre nous et la population ; c'est très apprécié des bénéficiaires qui nous expriment leurs remerciements et leur satisfaction de pouvoir échanger ; le fait de visiter chaque destinataire leur amène de la chaleur .

Certaines communes donnent un chèque mais cela n'a pas le même impact et le plaisir de découvrir les cadeaux offerts est important

- Recours GIRARD Alain

Une piscine a été construite malgré interdiction. Un procès-verbal a été adressé au Procureur de la République et un arrêté de mise en demeure d'enlever cette piscine a été notifié à l'intéressé. Ce dernier a déposé un recours au Tribunal administratif. En attente de l'évolution de ce recours et une éventuelle assistance d'un avocat.

- Thème de la mort (Lysiane et Martine)

Martine CARRIER et moi-même avons reçu le mardi 08 janvier Julie CHEVALIER de l'association Le Ressort qui nous a présenté son projet « Des vivants et des morts ». En 2024 cette personne avait édité un livret qui s'intitulait « Histoire de familles » et qui était le recueil des récits de personnes qu'elle avait rencontrées et au travers de celles-ci elle a décelé une crainte ou une douleur de parler de personnes disparues. Cela lui a donné l'idée de ce projet de parler de fin de vie, de deuil, de notre propre mort avec gravité ou légèreté.

Pour cela elle a pensé à se rencontrer pour des cafés mortels, et de disposer d'espaces pour des spectacles de chants polyphoniques mortels, de poser une caravane pour y déposer des objets de personnes disparues et une armoire pour que les personnes puissent y entrer et venir confier leur expérience de la mort. Elle aimerait aussi proposer des conférences promenades dans les cimetières, des thanatosphères et parler de la législation des cimetières.

Il lui faut un budget de 45000€ pour mener à bien ce projet. Ce dernier est proposé dans les communes des Vans, Rosières, Valgorge, Joyeuse, Berrias et Lablachère. L'intéressée sollicite une subvention de la commune à hauteur de 1 000€

A.Mozzatti : avant on ne parlait pas de la mort, mais maintenant le sujet est abordé plus facilement par les personnes âgées.

JL.Sautel : cette dame a-t-elle une formation sur le sujet ?

C. Larcher : je connais J. Chevalier depuis longtemps ; elle était à l'origine du mois de la créativité. Elle est dans une démarche participative. Un café mortel a eu lieu à Lablachère, assisté d'une association qui pilote ce genre de manifestation ; il y a eu 75 participants dont 50 de Lablachère.

Le Maire : elle demande d'être présente au marché et d'aller dans le cimetière pour une conférence promenade ; cette demande est délicate et pourrait ne pas être appréciée. Il y a de moins en moins de tabou, mais il reste une certaine pudeur sur ce thème. Pour ma part je suis circonspect sur la philosophie de ce projet et surtout sur le montant estimé de 45 000€.

C.Larcher : auriez-vous la même démarche s'il s'agissait d'un autre sujet abordé, comme le patrimoine par exemple ?

Le Maire : cela n'a pas de rapport

M.Carrier : En principe, les subventions ne sont pas accordées aux associations non domiciliées à Lablachère.

JL Sautel : j'adhère à ce projet car j'ai côtoyé la mort toute ma carrière ; mais j'aimerais qu'elle débattenne de son budget et nous l'explique. La démarche de cette personne que je ne connais pas m'intéresse

A.Chartin : je ne vois pas d'inconvénient de parler de la mort, c'est un sujet de toutes les époques et cela m'intéresse c'est un sujet élégant.

A.Mozzatti : je pense que des interventions au marché ne sont pas un problème mais une conférence au cimetière me paraît difficile à envisager

- Travail d'Intérêt Général (TIG)

Nous avons accepté de prendre un jeune homme soumis à un Travail d'Intérêt Général (TIG) de 60h. Le précédent il y a trois mois n'a posé aucun problème.

La commune de Lablachère s'est engagée volontiers dans cette démarche qui permet de donner encore une chance à un délinquant et lui permettre d'éviter la prison.

Ce jeune homme nous a été présenté lundi par sa conseillère pénitentiaire d'insertion. Il commencera lundi 20 janvier 2025.

- Mutuelle Région

La Région met en place une mutuelle pour la Région Auvergne Rhône Alpes. Rosières a fait venir un technicien pour une réunion publique. Il est possible d'en faire de même en signant une convention avec la Région permettant ainsi la mise à disposition d'une salle. Nous recevons beaucoup d'appels de personnes intéressées par cette proposition.

- Dégradations par arme à feu école et chez deux particuliers – statistiques gendarmerie

Nous nous apercevons depuis quelques temps d'incivilités et de dégradations de plus en plus graves. Deux locaux ont été la cible d'un tir à arme à feu et les vitres de l'école publique ont été criblées de plombs. Plainte a été déposée en Gendarmerie.

Le Maire présente les statistiques 2023/2024 de la délinquance sur la commune de Lablachère.

On peut imaginer de faire venir le référent sûreté Gendarmerie afin qu'il explique au conseil les modalités de mise en œuvre éventuelle de caméras de surveillance, dans quelles conditions, l'impact préventif de celles-ci et le coût d'investissement.

La plupart des communes alentours sont équipées de caméras de surveillance

- Lettre Soleil du Varlet à la S/P

Soleil du Varlet se plaint de la lenteur avec laquelle est traitée son permis de construire concernant la pose de panneaux photovoltaïques à Serre de Varlet. Un courrier adressé à Madame la Préfète à Privas et à Monsieur le Sous-préfet à Largentière dénonce cette carence et requiert de bien vouloir prendre les dispositions afin de traiter ce dossier dans les meilleurs délais.

- Moulin DUPUY

Le projet de sentier pédagogique partant du moulin Dupuy autour du ruisseau de l'Alune associant la CDC (cadre Natura 2000), la commune de Lablachère et celle de saint André-Lachamp est toujours à l'étude. Les besoins financiers ont été définis et il sera demandé une participation financière aux deux communes. Celle-ci sera soumise aux conseils municipaux lors de leur prochaine réunion. (Le coût prévisionnel de la réalisation du support pédagogique est estimé à 12 500 € TTC. Le conseil départemental, au titre de la politique ENS sera sollicité pour une subvention à la hauteur de 80% du montant, soit 10 000 €. Les communes de Lablachère et de Saint André-Lachamp devront prendre en charge les 20 % restants, soit 1250 € TTC par commune).

Ce sujet fera l'objet d'une délibération en février 2025.

Tour de table

Martine CARRIER : sans observation

Roger HALEGOUET : sans observation

Dominique POUGET TIRION : sans observation

Lysiane FREMON : le 6 janvier 2025, la municipalité a été invitée par les Pervenches à fêter l'anniversaire de 2 centennaires. A cette occasion il leur a été offert le journal de leur naissance et des fleurs. Les intéressées et leurs familles étaient ravies. Il y aura encore 3 centennaires à fêter d'ici la fin l'année 2025.

Thierry BERRES : sans observation

Nicole DJIANN : le 10 janvier 2025 j'ai adressé un mail aux membres du conseil municipal afin de les inviter à la remise du label Lire et Faire Lire. Je n'ai reçu que très peu de réponses. Je profite de cette séance pour recueillir la réponse de chacun. Il y aura les 5 bénévoles qui lisent dans les structures de Lablachère et une représentante de la coordination Ardèche. En, 2025, nous fêterons les 25 ans de LFL au national et les 20 ans de LFL Ardèche. Je suis active dans l'association depuis 20 ans.

Yannick MARCHAL : Dans le cadre de la lutte contre la chute de la biodiversité, une réunion technique est prévue le 23 janvier 2025 avec les services de la communauté de Commune Beaume-Drobie, afin d'avancer sur le projet de la "haie de benjes". Il s'agit d'un projet prévu sous la calade de l'église Saint-Julien. Nous allons commencer à s'organiser et à travailler sur la conception (emplacement définitif / dimensionnement / ressources nécessaires / évolution / ...).

Dans une dynamique de plan de lutte contre l'invasion du moustique Tigre, le département met en place des formations pour un élu référent et un agent technique par commune intéressée. L'objectif étant un engagement desdites communes participantes à élaborer un plan d'action suivi de mesures concrètes. La commune de Lablachère a décidé de s'y positionner favorablement. Je suis d'accord pour la représenter avec un employé municipal

Brigitte QUERE : sans observation

Jean-Luc SAUTEL : sans observation

Corinne LARCHER : sans observation

Régine MARCY : sans observation

Albert MOZZATTI : sans observation

Danièle REYNAUD : sans observation

Alain CHARTIN : sans observation

La séance est levée à 21h40

Jean Pierre LAPORTE
Maire

Nicole DJIANN
Secrétaire de séance

